

## **CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DE FONDS**

Je soussigné : **Maître Christelle BAGARD, Notaire à REMIREMONT** agissant en qualité de notaire,

**CERTIFIE et ATTESTE être dépositaire de la somme de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR) représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire en vue de la constitution d'une société devant présenter les caractéristiques suivantes :**

■ **forme sociale : société par actions simplifiée,**

■ **dénomination : 40 Briques,**

■ **siège social : 3 Rue des Camélias à VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS (40480),**

■ **capital social : 10 000,00 EUR,**

■ **objet social :** La société a pour objet, en France et à l'étranger toutes opérations relatives à l'activité de marchand de biens se rapportant à :

- L'acquisition de tous terrains ou droits immobiliers comprenant le droit de construire
  - La construction, sur ces terrains ou droits immobiliers, de tous immeubles, de toutes destinations et usages ;
  - La vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement;
  - accessoirement et temporairement, la location desdits immeubles ;
  - L'achat d'immeubles en vue de leur revente en l'état ou après réhabilitation, l'achat, la vente, l'échange, et l'apport en société de tous biens immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, la location d'immeubles dans l'attente de leur revente ;
  - Toute opération de promotion immobilière visant à acquérir des terrains, y développer des projets de construction, en vue de les revendre en tout ou partie ;
- Et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
  - La propriété par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou autre, de tous droits sociaux, de toutes valeurs mobilières, obligations ou part d'intérêt dans toutes sociétés françaises et étrangères, que l'activité de ces sociétés soit immobilière, commerciale, industrielle, financière ou autre,
  - Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat, de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.
  - La société a aussi pour objet, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

**CONSTATE la réalité des souscriptions ainsi que la concordance entre les versements et les sommes indiqués dans les statuts.**

**Fait à REMIREMONT le 3 juin 2024**

**Maître Christelle BAGARD**

Fait à REMIREMONT CEDEX

Le 03 juin 2024

